



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R06-2024-035

PUBLIÉ LE 17 FÉVRIER 2024

Sommaire

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer de Mayotte /

R06-2024-02-18-00001 - Arrêté n°2024-DEALM-SIST-ESR-15 portant dérogation de courte durée à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes (2 pages)

Page 3

Direction de l'Environnement, de
l'Aménagement, du Logement et de la Mer de
Mayotte

R06-2024-02-18-00001

Arrêté n°2024-DEALM-SIST-ESR-15 portant
dérogation de courte durée à l'interdiction de
circulation des véhicules de transport de
marchandises à certaines périodes



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRETE n° 2024 / DEALM / SIST/ESR-15 du 18 février 2024

Portant dérogation de courte durée à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes
(application de l'arrêté ministériel du 16 avril 2021)

LE PREFET DE MAYOTTE

Vu le code de la route, notamment son article R 411-18 ;

Vu le décret n°2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, notamment à l'organisation et mission des directions de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ;

Vu le décret du 23 juin 2021 portant nomination de M. Thierry SUQUET , Préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du 16 avril 2021 relatif à l'interdiction de circulation des véhicules de transports de marchandises à certaines périodes ;

Vu l'arrêté ministériel du 04 décembre 2023 portant nomination de M. Jérôme JOSSERAND, attaché d'administration hors classe, en qualité de directeur de l'Aménagement, de l'Environnement, du logement et de la Mer de Mayotte ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 décembre 2023 portant nomination de M. Christophe TROLLE, ingénieur des travaux publics de l'État hors classe, en qualité de directeur adjoint de l'Aménagement, de l'Environnement, du logement et de la Mer de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°2024-SG-DEALM-009 du 15 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme Josserand, directeur de l'Environnement de l'Aménagement , du Logement et de la Mer de Mayotte ;

Vu l'arrêté n°2024-DEALM-DIR -02 du 23 janvier 2024 portant subdélégation de signatures ;

Considérant qu'il est nécessaire que l'approvisionnement soit réalisé en urgence dans divers secteurs d'activités en raison de la levée des barrages en période de crise sur le territoire ;

Sur proposition du chef de l'unité Éducation et Sécurité Routières de la Direction de l'environnement de l'aménagement, du logement et de la mer,

ARRETE

Article 1 – Dérogation accordée aux véhicules poids lourds

Est exceptionnellement autorisée à circuler le **18 février et 25 février 2024**

Validité de la dérogation : dimanche 18 février 2024 et dimanche 25 février 2024

Trajet autorisé : ensemble du territoire du département

Nature du transport : transport de marchandises

Article 2 – Exécution :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte et du département et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Mayotte (Réglementation) ;
- Monsieur le Directeur Territorial de la Police Nationale de Mayotte ;
- Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Mayotte ;
- Monsieur le Directeur de la DEALM ;
- Monsieur le Directeur de la DEETS.

Pour le Préfet et par délégation
le directeur de la DEALM

Jerome JOSSERAND
jerome.josserand

Signature numérique de Jerome
JOSSERAND jerome.josserand
Date : 2024.02.17 17:28:12
+03'00'

Jérôme JOSSERAND